



# LE JOURNAL DE FRANCE AVC 83

Numéro 2 Janvier 2023

*« L'esprit d'équipe ... C'est des mecs qui sont une équipe, ils ont un esprit ! Alors ils partagent ! »*

*Coluche.*

**E**

Chers Amis ,

**D**

Avec cette nouvelle année, nous allons poursuivre la tenue des ateliers de France AVC 83, instaurés en Mai 2022. Et cela va reprendre avec le groupe de paroles dès le 03 Février à 14h. Nous vous avons annoncé que le centre de rééducation Leon Bérard à Hyères , nous avait demandé d'animer un atelier AVC dans leurs locaux , tout comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années au centre Chateaubriand à Hyères. Celui-ci est en place depuis le 15 Novembre dernier, grâce au Dr Mallecourt-Emberger qui anime ces ateliers dans les deux établissements hyérois .De plus, le groupe de paroles prévu au centre Léon Bérard a été inauguré sous le nom de « mieux vivre avec mon nouveau quotidien », le 12 Décembre dernier .Ce qui permet à nos adhérents en fauteuil roulant de pouvoir accéder à un groupe de paroles, ce qui était impossible au local de France AVC83.

**I**

**T**

**O**

**R**

Dans ce numéro :

**I**

**A**

**L**

- Les vœux de l'association ,page 2
- La conduite automobile après un AVC par Isabelle Florentin, pages 3 et 4
- Nos prochaines activités page 5



*Bonne  
année !*

*Chers amis, chers adhérents,*

*En ce début d'année, je viens vous présenter au nom des membres du Conseil d'Administration, tous nos vœux pour cette nouvelle année.*

*Je souhaite avant tout que nous puissions passer ensemble de merveilleux moments et espère que 2023 offrira à chacun d'entre vous de radieuses et nouvelles perspectives; Réussite, Bonheur, Santé et Énergie pour vous et ceux qui vous sont chers.*

*J'espère que les activités et actions organisées par France AVC83 tout au long de cette nouvelle année vous apporteront la satisfaction que nous espérons vivement !*

*Très belle année pour vous et vos proches.*

*Votre présidente . Isabelle Florentin*



Après une lésion cérébrale acquise, le handicap visible et le handicap invisible peuvent entraîner un risque pour la sécurité du conducteur ayant été victime d'un AVC et celles des autres usagers de la route.

**La réglementation :** ([www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr))

« Tout conducteur a la responsabilité de s'assurer de son aptitude à la conduite »

Toute personne qui rencontre un problème de santé et qui est déjà titulaire du permis de conduire ou qui souhaite passer son permis de conduire, doit se soumettre à un contrôle médical.

Ce contrôle médical est obligatoire en application du 1° et du 2° de l'article R.226-1 du code de la route pour les candidats ou les titulaires du permis de conduire atteints d'une affection médicale incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée, fixée par l'arrêté du 16 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005.

([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

Chacun doit effectuer les demandes nécessaires à l'obtention de son autorisation de conduite. En cas de conduite sans autorisation, la responsabilité civile et pénale du conducteur peut être mise en cause après un accident.

### **Quel est le risque ?**

Il est important de garder à l'esprit que conduire comporte des risques et qu'il est essentiel de ne pas mettre en danger sa propre vie ou celle des autres usagers de la route.

En omettant de se présenter à un contrôle médical, ou en conduisant malgré un avis négatif, le conducteur s'expose à une peine d'emprisonnement ainsi qu'à une amende.

Par ailleurs, en cas d'accident en lien avec un trouble considéré comme incompatible avec le fait de conduire, le conducteur en tort ne sera pas pris en charge par son assurance, même s'il avait souscrit à une assurance « tous risques ».

# CONDUITE AUTOMOBILE ET AVC (suite)

## Que faire ?

A votre initiative, il vous faut organiser une visite médicale de contrôle. Cette demande est personnelle et volontaire.

Il vous appartient de prendre contact avec un médecin généraliste agréé par la préfecture de votre département. La liste de ces médecins agréés est disponible dans les préfectures, les sous-préfectures et dans certaines mairies .

Le coût de cette visite est de 36 Euros ( honoraires fixés par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2016, publié au Journal Officiel du 20 février 2016. Mais il est gratuit pour les personnes dont le taux d'invalidité reconnu est égal ou supérieur à 50%



## Les documents nécessaires pour la visite médicale :

le document CERFA N°14880\*02 complété par vos soins.

**Bon à savoir :** Vous avez la possibilité d'effectuer un bilan de conduite (facultatif) auprès d'une auto-école (séance à votre charge) ou d'un centre SSR (Soins de Suite et Réadaptation) disposant d'un simulateur de conduite (le centre Léon Bérard à Hyères en est doté et le centre Pierre Chevalier MGEN à Hyères devrait en être doté dans les mois à venir. (voir exemple de simulateur ci-dessous.)

Isabelle Florentin



# NOS PROCHAINES ACTIVITES

\* **le 03 Février à 14H** : groupe de paroles, au local de l'association, animé par Marie-Paule Candillier, psychologue dont voici un message au sujet du groupe de paroles :

## Groupe de rencontre et de parole

« Vous ou l'un de vos proches a été victime d'un AVC ! Sa vie et la vôtre en ont été bouleversées.

Si les séquelles physiques sont évidentes, d'autres invisibles telles que l'anosognosie (trouble neuropsychologique induisant l'absence de conscience de la maladie et de ses symptômes), les troubles cognitifs, de la mémoire et de l'attention sont beaucoup plus subtiles à repérer pour les proches et lents à être récupérés.

Cependant, grâce à la plasticité cérébrale, des progrès peuvent subvenir.

Comment garder espoir et soutenir ses efforts pour cette récupération ?

Comment accompagner la personne qui a été brutalement atteinte dans tous les actes quotidiens de sa vie ?

Ne pas rester isolé avec ses problèmes est essentiel! en parler avec d'autres, confrontés à ces difficultés avec la médiation d'une psychologue, peut vous aider dans ces moments de désarroi. »

Rendez-vous le vendredi (03/02/23 à 14H, sur inscription au local de France-AVC 83 ( 04 94 58 82 97 ou 06 70 73 51 13).

L'entrée est libre, il suffit d'être adhérent à l'association . Marie-Paule Candillier

\***Le 10 Février** : Atelier de loisirs créatifs (collages, peintures, pergamano , serviettage...)

\***le 17 Février** : atelier de jeux de société.

\* **Le 28 Avril après-midi** : témoignage de membres de l'association à l'école d'aides-soignants de La Garde . Nous recherchons des volontaires pour venir témoigner sur les AVC auprès des élèves de l'école comme

l'an dernier. Merci de contacter Isabelle au 06 70 73 51 13

Ci-dessous , notre témoignage l'an dernier

